



OLLIOULES, le 19 décembre 2016

☎ : 04.94.62.07.51.

Route de la Seyne -CS 40080

83192 OLLIOULES Cedex

NOTE DE SERVICE N°39

OBJET : Congés payés de Juillet & Août 2017

Cher(e) collaborateur(trice),

Les congés d'été sont pour chacun d'entre nous un moment très attendu toute l'année.

Notre souhait est de permettre au plus grand nombre d'entre vous de pouvoir profiter de prendre des congés pendant cette période estivale. Malgré le nombre élevé de demandes de congés pour cette période, notre activité auprès de publics fragilisés nous impose d'assurer une continuité de service auprès de nos usagers, même pendant l'été.

C'est pour cette raison que nous avons mis en place, depuis plusieurs années, un certain nombre de règles que nous vous demandons de respecter, afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de partir en vacances aux dates souhaitées.

- ✓ La date limite des dépôts de congés pour la période des mois de Juillet et Août 2017 est fixée **au 26 février 2017**. Toute demande déposée hors délai sera systématiquement refusée.
- ✓ Le nombre maximal de semaines que vous pouvez poser **est de 2**. Si vous avez déposé une demande supérieure à 2 semaines, merci de bien vouloir prendre contact rapidement avec le bureau.
- ✓ Si vous intervenez en équipe auprès d'un bénéficiaire, nous étudierons les demandes de chacun afin de coordonner les départs.
- ✓ Toute demande de congés doit être déposée sur la fiche adéquate « demande de congés », les demandes non signées par les bénéficiaires ou faites sur un autre support ne seront pas prises en compte. (fiche téléchargeable sur le portail RH de Solidom).

N'oubliez-pas avant votre départ en congés de déposer les clefs de vos bénéficiaires au bureau afin que les remplacements puissent se faire normalement.

Comptant sur votre collaboration,

Cordialement,

La Direction